### COMPTE RENDU Séance du 5 Novembre 2021.

L'an deux mil vingt et un le 5 Novembre à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Jean-Luc CAILLIE,

Arnaud DUFOSSE, Brigitte TRAVERS, Laurent GARDIN et Pierre BIEUVILLE. Absent excusé: Frédéric JOUSSELIN qui a donné un pouvoir à Arnaud DUFOSSE

Absent: Thomas GUYOMARC H.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX.

Nombre de membres en exercice: 10 Nombre de membres présents: 8

Nombre de votants: 9

Date de convocation: 02/11/2021

### Objet: Location d'un défibrillateur

Le conseil municipal décide de mettre en place un défibrillateur dans la commune. A cet effet, il décide de souscrire un contrat de location avec assurance avec la société Restart. Ce contrat fera l'objet de 20 loyers trimestriels d'un montant de 312 euros HT. Cette délibération est acceptée par 8 voix pour et une abstention (Frédéric JOUSSELIN).

## Objet: modification des statuts du COSEC.

Madame le Maire présente la modification des statuts du COSEC.

A cet effet, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité la modification des statuts du COSEC annexée.

# Objet : mise en place de deux radars pédagogiques sur la RD 141.

Cette délibération est mise en attente et sera étudiée lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

## Avis pacte de gouvernance conseil communautaire.

Lors du conseil communautaire du 17 décembre 2020, il a été délibéré favorablement sur le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance. Un document a donc été établi et doit être soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

Le conseil municipal a donné un avis favorable à ce document.

# Objet : devis M. Colleu (entretien vieux cimetière et église).

Le conseil municipal a décidé d'entretenir le vieux cimetière et l'église de la commune.

A cet effet, un devis a été établi par l'entreprise SARL COLLEU PARC ET JARDINS pour un montant HT de 815 euros et 978 euros TTC.

Ce devis comporte la fourniture et mise en place d'un débroussaillant et l'enlèvement des lierres du vieux cimetière et de l'église.

A l'unanimité, ce devis a été accepté.

#### Questions diverses.

- Repas des aînés le dimanche 5 décembre
- Vœux du Maire au mois de janvier
- Cérémonie du 11 novembre à 11 heures au cimetière
- Pas de permanence à la mairie le vendredi 12 novembre
- Un élagage sera fait sur le chemin rural N° 3 avec Pierre Bieuville fin novembre
- Une dalle pour un panneau de basket va être installée sur la friche, le panneau de basket et des filets de foot seront achetés ensuite ainsi que des tables de pique-nique.
- Le guichet numérique débute le 6 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.